

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVENZIONE 2019 D'OBIETTIVI E DI MEZI INCU**  
**L'ASSOCIU « CORSIC'AGROPOLE »**

**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**  
**AVEC L'ASSOCIATION « CORSIC'AGROPOLE » : COUTS**  
**STRUCTURELS ET MAINTIEN EN CONDITION**  
**OPERATIONNELLE (MCO) DES EQUIPEMENTS ET DES**  
**DISPOSITIFS DE RECHERCHE DE LA PLATEFORME**  
**CORSIC'AGROPOLE POUR L'ANNEE 2019**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La plateforme « CORSIC'AGROPOLE », dédiée à la recherche et l'innovation, a été créée par la volonté de professionnels de l'agriculture, la Collectivité de Corse, l'Etat et l'Union Européenne au titre du PO FEDER 2007-2013, après l'avis favorable du COREPA en date du 8 juillet 2011.

Depuis sa mise en route, la plateforme « CORSIC'AGROPOLE » participe à la mise en synergie des différents acteurs de la filière agricole végétale, par le regroupement en un seul et même lieu des différents partenaires autour d'enjeux et de projets communs, visant notamment à inscrire la dynamique économique des filières arboricoles et viticoles insulaires dans une perspective de développement durable.

Le présent rapport propose d'affecter la somme de **384 262 €** à l'association « CORSIC'AGROPOLE » pour l'année 2019 décomposée comme suit :

- **303 262 €** au titre du fonctionnement
- **81 000 €** au titre de l'investissement.

Les crédits nécessaires au financement de ce dispositif sont inscrits au programme « N4112 - Recherche et Diffusion » et au sous-programme « N4112C - Recherche et Diffusion » du Budget supplémentaire (BS) 2019, au chapitre 932 pour les crédits de fonctionnement et au chapitre 902 pour ceux relatifs à l'investissement.

---

### **Prise en charge des coûts structurels et du maintien en conditions opérationnelles (MCO) des équipements et des dispositifs de recherche de la plateforme CORSIC'AGROPOLE pour l'année 2019**

---

L'agriculture constitue un enjeu majeur dans le développement de l'économie de la Corse, avec ses deux filières viticoles et arboricoles, composantes principales du secteur agricole végétal. Les différents travaux menés dans ce secteur ont contribué à l'organisation des filières, à l'émergence des productions de qualité certifiées, et à la création de cette plateforme.

En effet, les professionnels du secteur agricole végétal ont voulu s'appuyer sur un pôle agronomique avec pour objectifs essentiels :

- D'animer le pôle agronomique de la Corse, notamment par l'élaboration de projets dans le domaine scientifique et/ou technologique des filières végétales,
- De développer des nouveaux outils et/ou moyens pour les recherches, les expérimentations, l'innovation et le transfert de technologies liés au secteur végétal agricole,

- De faciliter le transfert des innovations issues de la recherche et de l'expérimentation auprès des organismes de développement et de formation et des professionnels agricoles,
- De valoriser l'activité de ses membres auprès du monde professionnel et du grand public à l'échelle territoriale, nationale et internationale,
- De présenter dans des jardins didactiques aux apprenants des filières agricoles, aux scolaires et à divers publics, non seulement les résultats de recherche, d'expérimentation et de développement obtenus sur les cultures d'importance en Corse, mais également les produits agricoles et les savoir-faire d'hier et d'aujourd'hui.

Aujourd'hui, elle accueille en son sein, certes les membres fondateurs du projet, tels que l'AREFLEC, le CRVI, l'INTER-BIO CORSE et l'INRA de Corse, mais également des membres adhérents ou partenaires, comme la Chambre Départementale d'Agriculture de Haute-Corse, l'AOPn « Fruits de Corse », le CIV Corse (Centre Interprofessionnel des Vins de Corse), l'APFEC (Association des producteurs de fruits d'été Corse), l'OMC (Organisation des Maraîchers de Corse), ou encore le Syndicat Professionnel FREDON CORSE (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles).

Cette plateforme créée au titre du PO FEDER 2007-2013, ne lui conférant pas la possibilité d'engendrer à ce jour des recettes, nécessite un accompagnement financier au titre de l'année 2019. En effet, l'absence d'accompagnement financier aurait des conséquences catastrophiques pour l'avenir de la plateforme et la dynamique engagée de catalyseur d'innovation.

Voilà pourquoi, afin de lui permettre de continuer à fonctionner, à se développer et à mener à bien ses projets, l'association « CORSIC'AGROPOLE » sollicite un financement de la Collectivité de Corse pour l'année 2019. Cette demande présente un caractère d'urgence, car ces charges « incompressibles » sont indispensables au fonctionnement de la plateforme « CORSIC'AGROPOLE » et à son équilibre budgétaire.

La prise en compte de ce maintien en condition opérationnelle nécessite une contribution publique de 384 262 €.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée de Corse :

- 1-** D'approuver le présent rapport « Affectation de crédits dédiés à la recherche et à la diffusion relatifs aux coûts structurels et au maintien en conditions opérationnelles (MCO) des équipements et des dispositifs de recherche de la plateforme CORSIC'AGROPOLE pour l'année 2019 ».
- 2-** D'approuver l'affectation de **384 262 €** au profit de l'association « CORSIC'AGROPOLE » à SAN GIULIANU pour la prise en charge des coûts structurels et au maintien en conditions opérationnelles (MCO) des équipements et des dispositifs de recherche pour l'année 2019, programme N4112, sous-programme N4112C, réparti comme suit :
  - 303 262 € au titre du fonctionnement
  - 81 000 € au titre de l'investissement

- 3-** D'approuver la convention « coûts structurels et au maintien en condition opérationnelle (MCO) des équipements et des dispositifs de recherche de la plateforme CORSIC'AGROPOLE pour l'année 2019 »,
- 4-** D'autoriser le président du Conseil Exécutif à signer la convention d'engagement annuelle d'objectifs et de moyens « coûts structurels et au maintien en condition opérationnelle (MCO) des équipements et des dispositifs de recherche de la plateforme CORSIC'AGROPOLE pour l'année 2019 »,
- 5-** D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à constituer le comité de pilotage,
- 6-** D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les différentes pièces réglementaires (arrêté, conventions, conventions d'applications, avenants...) relatives à la mise en œuvre du dispositif précité.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.